

CAPL n°1, n°2 et n°3 du 16 février 2010 :

Transfert des agents des postes de Poissy et de St Germain en Laye aux SIP de Poissy, Poissy Nord et St Germain en Laye Nord. Transfert des agents de la Trésorerie de Poissy vers la Trésorerie de Poissy Collectivités Locales.

Mutations internes, mutations et réintégrations.

Les CAPL des cadres A, B et C se sont réunies le 16 février 2010, elles devaient émettre un avis sur les transferts des agents des postes de Poissy et de St Germain en Laye sur les SIP de Poissy, Poissy Nord et St Germain en Laye Nord. Elles devaient aussi émettre un avis sur le transfert des agents de la Trésorerie de Poissy vers la Trésorerie de Poissy Collectivités Locales. Le transfert de tous ces agents ayant lieu au 1^{er} avril 2010 pour St Germain en Laye et au 1^{er} juillet 2010 pour Poissy.

1. L'approbation des procès verbaux du 20 octobre 2009 et 17 décembre 2009:

Les PV ont été approuvés à l'unanimité.

2. Transfert des cadres A, B et C :

La direction nous indique que les mesures prises au niveau national sont relayées au niveau local. Les agents concernés par la création des SIP sont prioritaires. Les agents ne souhaitant pas rejoindre les SIP doivent exprimer leur refus par écrit.

La direction nous informe aussi que tous les agents des postes ont été contactés. Les agents qui ont exprimé le souhait de ne pas rejoindre les SIP intégreront le secteur collectivités locales, les autres seront affectés dans les SIP.

F.O.-DGFIP a rappelé sa position en précisant que la mise en place des SIP induit la remise en cause du principe de séparation "assiette - recouvrement".

Elle répond à une logique de :

- Réduction de moyens.
- De confusion des missions et une polyvalence accrue.
- Déqualification des personnels.
- Impossibilité d'assurer totalement et correctement l'accueil.

F.O.-DGFIP condamne la dégradation régulière des conditions de travail, source de multiplication de symptômes de stress professionnels.

Par conséquent, les représentants F.O.-DGFIP ont voté contre le transfert des agents dans les SIP.

Ce vote ne va pas à l'encontre du souhait des agents mais contre les SIP.

3. A/ Mutations internes : Cadres B

Catherine HENIN (T.Chatou) → T.Sartrouville.

Sandrine BRICOT (T.Sartrouville) → SIP Poissy Nord.

Marie-Céline CADENET (T.St Germain Poissy CH) → T.Conflans.

Véronique Duriez (T.Mantes collectivités locales) → TG Dépense de rémunération.

Martine GRENON (T.Fourqueux) → T.Plaisir.

Séverine DURUPT (R.F) → T.Conflans.

Florence JAVELOT (TG comptabilité) → T.St Germain en Laye.

Valérie BLANDEL (T.St Germain Poissy CH) → T.Triel.

B/ Mouvement national de mutations B :

Loïc GUERRINI (Dpt 92) → T.St Quentin Collectivités Locales.

Estelle RIM (Dpt 75) → TG Gestion budgétaire.

Charline VENTURINI (Dpt 75) → TG Ressources humaines.

Marie-Anne GERMAIN → TG Liaison recouvrement. (reintegration)

Christian MOREL (Services sociaux) → TG Service DSF.

C/ Mutations internes : Cadres C

Michelle BONHOURE (T.Sartrouville) → T.Maisons Laffitte.

Anne MOULS (TG Dépenses de rémunération 2) → T.Versailles CH.

Guillaume CECILERY (T.Maurepas) → T.St Quentin Collectivités Locales.

Marie-Hélène MORELLI (T.La Celle St Cloud) → T.Yvelines Amendes.

D/ Mouvement national de mutations C:

Fabienne NOYON (Dpt 28) → T.Mantes la Ville.

Christine HIERSO (Dpt Martinique) → T.Marly le Roi.

Sandrine DHERVILLE (Dpt 93) → TG Dépenses de rémunération.

Jocelyne MOISA (Dpt 92) → T.St Germain Poissy CH.

Sendamijewel SRINIVASSOU (Dpt 93) → TG comptabilité.

Monique GOMIS (Dpt 93) → T.Mantes la Jolie Collectivités Locales.

ELUS F.O.-DGFIP CAPL N°3

Alain BOUM (SD FO DGFIP), **Christian TARABLA** (T.Plaisir Hosp), **Michael RIQUART** (T.Meulan)

ELUS F.O.-DGFIP CAPL N°2

Monique BEAL (TG Liaison Rem), **Edwige TAILLEBOIS** (T. Yvelines Amendes), **Alain BOUM** (SD FO DGFIP Expert), **Chantal DUJARRIER** (TG EMR), **Arnaud THOMINE-DESMAZURES** (D.I Montcalm)

ELUS F.O.-DGFIP CAPL N°1

Julie ROLLAND (TG Dsf), **Philippe JORON** (DI Montcalm), **Alain BOUM** (SD FO DGFIP Expert)

FO DGFIP 78

Secrétaire Départemental et permanent : Alain BOUM, TG, 2^e étage, Local F.O.-DGFIP

Tel / Fax : 01.30.84.62.96 / Courriel : fo.078@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/078